



MEMBRES	21
PRESENTS	17
REPRESENTES	1
VOTANTS	18
POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0

SYNDICAT VIENNE COMBADE
N° 2026-024

L'an deux mille vingt-six, le 15 juin, le Comité Syndical du Syndicat Vienne Combadé s'est réuni à la salle des Fêtes de Saint Léonard de Noblat.

Présents titulaires : Mme BARIAT Peggy, M. BELLANGEON Thierry, Mme BEN TOUMIA Carole, M. CHATUFAUD Lionel, M. DAUDE Dominique, M. DUJARDIN Cyrille, M. JANDAUD Michel, Mme JULY Suzette, M. LABREGERE Olivier, M. LEMASSON Lionel, M. MATINAUD Gilles, Mme NICOLAUD Nathalie, M. PRUGNAU Gérard, M. RISTROPH Stéphane, M. TALABOT Dominique, M. VANDIJK Adrien.

Présents suppléants : Mme FOUCAUD Bernadette.

Représentée : Mme ROUX Claudine (procuration à M. PRUGNAU Gérard)

Absents excusés : Mme LE GUEN Béatrice, M. REYGNAUD Claude, M. THEYS Antony, M. TURLAN Thierry.

Création d'emploi non permanent suite accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanent d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE, la création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité pour une durée de douze mois.

Fait à St Léonard de Noblat, le 16 juin 2026

Publié le

Le Président,
M. Lionel LEMASSON



La secrétaire de séance,
Mme Carole BEN TOUMIA